

Hélène Lemesle

Magistrat financier

Ancienne élève de l'ENA

[Helene.lemesle@crtc.ccomptes.fr](mailto:Helene.lemesle@crtc.ccomptes.fr)

## Plan de cours

Université de Nantes / PCA / Préparation à l'oral

Année universitaire 2019-2020

La préparation à l'oral a lieu d'octobre 2019 à décembre 2019 puis en mars 2020 (sur ce dernier mois cours commun avec un groupe de préparateurs ayant déjà une expérience professionnelle). Jusqu'à décembre, les séances sont consacrées à une alternance d'exercice de pratique de l'oral et de rencontres avec des professionnels (par exemple : inspecteur répression des fraudes, directeur d'hôpital, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, attaché de l'éducation nationale, attaché de préfecture, inspecteur des douanes, élu local).

Les étudiants pratiquent l'oral à chaque séance. **Il est attendu une attitude active et bienveillante de chacun**, soit dans le rôle de jury, soit dans le rôle de candidat<sup>1</sup>. Ces cours nécessitent :

- la préparation, avant chaque séance, d'un petit exposé généralement à partir d'un article de presse ;
- un travail personnel de réflexion sur son parcours professionnel (motivations pour les différents concours / perspectives professionnelles) ;
- l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement des administrations françaises aujourd'hui.

La préparation n'est pas spécifique au concours de l'IRA, mais vise tous les oraux de culture générale / motivation des concours de catégorie A et B dans les 3 fonctions publiques.

Les étudiants sont invités :

**1) à écouter tous les jours France culture (Nantes 94.2)** pour acquérir un niveau de culture générale et un niveau de langue propices à la réussite des concours.

**2) à s'informer le plus tôt possible sur les différents concours** qu'ils envisagent de passer au printemps prochain.

**3) à s'abonner à la lettre d'information de Vie publique**, permettant de suivre les thèmes des principaux rapports publics publiés. <http://www.vie-publique.fr/lettrevp/lettre-archives/2017/rub2034/>

---

<sup>1</sup> En cas de comportement inadapté, notamment en termes de politesse et de respect de l'autre, l'enseignant se réserve le droit d'exclure un étudiant des groupes de travail pour ne pas affecter la progression des autres.